

# VILLE D'ANVERS.

## EMPRUNT DE 725,000 OBLIGATIONS A 100 FRANCS.

autorisé par arrêté royal du 7 octobre 1874.

LE COLLÈGE des BOURGMESTRE et ÉCHEVINS de la VILLE D'ANVERS met en souscription publique les 725,000 obligations de son emprunt, autorisé par arrêté royal du 7 octobre 1874. Ces obligations sont de 100 francs, rapportant 3 francs d'intérêt annuel et sont remboursables en 68 années, par voie de tirages au sort, conformément au tableau d'amortissement. Les tirages des obligations à rembourser se feront publiquement, en présence et sous la direction du Collège des Bourgmestre et Échevins de la ville d'Anvers.

Si la date désignée est un jour férié, le tirage aura lieu la veille. Pendant les huit premières années, il sera procédé à SIX TIRAGES PAR AN ; les primes annuelles seront réparties d'après l'ordre de sortie et suivant le tableau ci-après :

### Plan des Tirages.

1 <sup>er</sup> TIRAGE.		2 <sup>e</sup> TIRAGE.		3 <sup>e</sup> TIRAGE.		4 <sup>e</sup> TIRAGE.		5 <sup>e</sup> TIRAGE.		6 <sup>e</sup> TIRAGE.		7 <sup>e</sup> TIRAGE.	
45 NOVEMBRE (*)		45 JANVIER.		45 MARS.		45 MAI.		45 JUILLET.		45 SEPTEMBRE.		45 NOVEMBRE.	
4 Obligat. à fr. 400,000 . . . . .	fr. 400,000	4 Obligat. à fr. 25,000 . . . . .	fr. 25,000	4 Obligat. à fr. 25,000 . . . . .	fr. 25,000	4 Obligat. à fr. 10,000 . . . . .	fr. 10,000	4 Obligat. à fr. 25,000 . . . . .	fr. 25,000	4 Obligat. à fr. 10,000 . . . . .	fr. 10,000	4 Obligat. à fr. 100,000 . . . . .	fr. 100,000
1 " 40,000 . . . . .	" 40,000	1 " 4,000 . . . . .	" 4,000	1 " 4,000 . . . . .	" 4,000	1 " 2,000 . . . . .	" 2,000	1 " 500 . . . . .	" 500	1 " 500 . . . . .	" 500	1 " 150 . . . . .	" 150
1 " 5,000 . . . . .	" 5,000	1 " 500 . . . . .	" 500	1 " 500 . . . . .	" 500	1 " 1,000 . . . . .	" 1,000	2 " 250 . . . . .	" 250	2 " 250 . . . . .	" 250	2 " 150 . . . . .	" 150
2 " 4,000 . . . . .	" 4,000	2 " 250 . . . . .	" 250	2 " 250 . . . . .	" 250	2 " 1,500 . . . . .	" 1,500	3 " 300 . . . . .	" 300	3 " 300 . . . . .	" 300	3 " 300 . . . . .	" 300
20 " 150 . . . . .	" 150	20 " 150 . . . . .	" 150	20 " 150 . . . . .	" 150	20 " 1,500 . . . . .	" 1,500	30 " 3,000 . . . . .	" 3,000	30 " 3,000 . . . . .	" 3,000	30 " 3,000 . . . . .	" 3,000
25 Obligations	fr. 420,000	25 Obligations	fr. 30,000	25 Obligations	fr. 30,000								

(\*) Par exception, le premier tirage aura lieu le 15 décembre 1874.

### 4<sup>e</sup> TIRAGE.

15 NOVEMBRE.		15 FÉVRIER.		15 MAI.		15 AOÛT.	
4 Obligat. à fr. 100,000 . . . . .	fr. 100,000	4 Obligat. à fr. 10,000 . . . . .	fr. 10,000	4 Obligat. à fr. 25,000 . . . . .	fr. 25,000	4 Obligat. à fr. 10,000 . . . . .	fr. 10,000
1 " 2,000 . . . . .	" 2,000	1 " 1,000 . . . . .	" 1,000	1 " 1,000 . . . . .	" 1,000	1 " 500 . . . . .	" 500
1 " 4,000 . . . . .	" 4,000	1 " 500 . . . . .	" 500	2 " 500 . . . . .	" 500	2 " 500 . . . . .	" 500
2 " 250 . . . . .	" 250	2 " 250 . . . . .	" 250	6 " 500 . . . . .	" 500	2 " 250 . . . . .	" 250
10 " 150 . . . . .	" 150	20 " 150 . . . . .	" 150	5 " 5,000 . . . . .	" 5,000	10 " 1,500 . . . . .	" 1,500
45 Obligations	fr. 105,000	25 Obligations	fr. 15,000	20 Obligations	fr. 5,000	25 Obligations	fr. 15,000

Toutes les autres obligations sorties aux tirages, seront remboursables par cent francs, d'après le tableau d'amortissement.

Le remboursement des obligations sorties aura lieu un mois après le tirage. L'intérêt sur ces obligations cessera de courir ; il ne sera pas bonifié de fraction de coupon.

Le paiement des coupons d'intérêt et des obligations sorties se fera à Anvers et à Bruxelles.

Le premier coupon d'intérêt sera payable le 1<sup>er</sup> novembre 1875.

Les obligations sont offertes au public au prix de fr. 86-50, payables :

**Fr. 6-50 à la souscription,  
80 à la répartition.**

Les souscripteurs auront cependant la faculté de libérer leurs obligations aux époques suivantes, moyennant paiement de 4 p. c. d'intérêt l'an, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1874 ; ils auront donc à payer :

En souscrivant . . . . .	fr. 6 50	ci. . . . .	fr. 6 50
A la répartition . . . . .	" 10 "	ci. . . . .	" 10 "
DU 15 au 30 avril 1875 . . . . .	" 15 "		
Plus intérêts à 4 p. c., 6 mois . . . . .	" 0 50	ci. . . . .	45 50
DU 15 au 31 octobre 1875 . . . . .	" 20 "		
Plus intérêts à 4 p. c., 1 an . . . . .	" 0 80		
Moins coupon 1 <sup>er</sup> novembre 1875 . . . . .	" 5 "	ci. . . . .	17 80
DU 15 au 30 avril 1876 . . . . .	" 15 "		
Plus intérêts 1 an 6 mois à 4 p. c. . . . .	" 0 90	ci. . . . .	15 90
DU 15 au 31 octobre 1876 . . . . .	" 20 "		
Plus intérêts à 4 p. c., 2 ans . . . . .	" 1 60		
Moins coupon 1 <sup>er</sup> novembre 1876 . . . . .	" 5 "	ci. . . . .	18 60
			Fr. 84 10

Toutefois, ils pourront se libérer à toute époque en payant l'intérêt à 4 p. c. l'an depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1874 jusqu'à la date de la libération.

En cas de retard de paiement aux dates prescrites, le porteur sera passible des intérêts à 6 p. c. l'an sur les termes arrêtés.

Le versement de répartition sera constaté sur les récépissés délivrés au moment de la souscription ; ces récépissés doivent être échangés contre des titres provisoires qui seuls concourent au tirage.

Les titres provisoires prendront part aux treize premiers tirages. Ces titres seront pourvus des deux premiers coupons d'intérêt. A partir du 15 janvier 1877, les titres définitifs concourent seuls aux tirages.

Les titres qui n'auront pas été libérés au plus tard le 31 décembre 1876, pourront être vendus aux risques et périls des retardataires, sans autre mise en demeure.

Si des obligations sur lesquelles un ou plusieurs versements échus n'ont pas été effectués, sortent avec une prime, le montant de celle-ci ne leur sera payé qu'avec une réduction au marc le franc proportionnée à la somme non versée et exigible à la date du tirage. L'excédant de ces primes sera attribué à la première obligation désignée pour le remboursement au pair dans le premier tirage qui suivra le paiement de la part revenant au titre en défaut.

Par exception, le premier tirage aura lieu le 15 décembre 1874.

Les souscripteurs qui en feront la demande au moment de la répartition, pourront obtenir des titres chacun de dix obligations dont les n° se suivront. Ces séries de titres seront représentées dans les caisses de la ville par des obligations unitaires portant les numéros correspondants, et pourront à toute époque être échangées contre des unités.

La souscription publique sera ouverte les 22, 23 & 24 octobre 1874.

A ANVERS,	à la Recette communale,
"	à la Banque de Crédit commercial,
"	chez MM. BASCHWITZ et C°,
"	chez M. L. DE TERWANGE,
"	chez MM. C. J. M. DE WOLF,
A BRUXELLES,	chez M. JACQUES ERREIRA-OPPENHEIM,
"	chez MM. CASSEL et C°,
"	chez MM. J. DELLOYE-TIBERGHEN et C°,
A LIÈGE,	chez MM. NAGELMACKERS et fils,
"	chez MM. VEUVE CH. DUBOS et C°,
A GAND,	à la Banque de Flandre,
"	chez MM. VERHAEGHE DE NAAYER et C°,
A MONS,	chez MM. DELLOYE, LEGRAND-TERCELIN et C°,
"	à la Banque de Hainaut.

Par le Collège,

LE SECRÉTAIRE

J. DE CRAEN.

### Handelsberichten.

LUIK, den 12 oct.

Tarwe, 1 <sup>er</sup> kw. de 103 kilos, fr. 27,75 af 0,00
Id. 2 <sup>de</sup> " " 27,25 af 0,00
Rogge, 1 <sup>er</sup> kw. de 94 kilos, " 21,25 af 0,00
Id. 2 <sup>de</sup> " " 20,75 af 0,00
Gerst, 1 <sup>er</sup> kw. de 94 kilos, " 21,00 af 0,00
Id. 2 <sup>de</sup> " " 21,00 af 0,00
Spelt, 1 <sup>er</sup> kw. de 112 kilos, " 24,50 af 0,50
Id. 2 <sup>de</sup> " " 25,00 af 1,00
Haver, 1 <sup>er</sup> kw. de 150 kilos, " 37,50 op 0,50
Id. 2 <sup>de</sup> " " 33,50 op 0,50
MAASTRICHT, den 10 oct.
Tarwe, de 19,8 kilos, fl. 2,56 tot 2,40. — Rogge, 48,8 k., 1,89 tot 2,10. — Haver, 12 k., 1,20 tot 1,24. — Gerst, 0,00 tot 0,00.
AALST, den 10 oct.
Hop, de 50 kilos, fr. 150,00 tot 150,00
AUBEL, den 12 oct.
Tarwe, den 103 kilos, fl. 2,56 tot 2,40. — Rogge, 48,8 k., 1,89 tot 2,10. — Haver, 12 k., 1,20 tot 1,24. — Gerst, 0,00 tot 0,00.

DISTRICT, den 10 oct.
Tarwe, de 100 kilos, 27,29 af 0,00. — Rogge, id. 22,85 af 0,00. — Haver, id. 24,41 op 0,00. — Gerst, id. 0,00 op 0,00. — Boekweit, id. 20,80 op 0,00. — Aardappelen, id. 5,50 op 0,00.
ANTWERPEN, den 12 oct.
Middelprijzen per 400 kil.
Tarwe bloem, inlandsche, 1 <sup>er</sup> kwal. 58 0/0 a 40 0/0
PARIJS, 10 oct. 12 oct.
Meel : 8 marken, loopende maand. 54,50 55,25
" nov.-dec. 55,50 55,50
" 4 maanden van nov. 55,00 55,25
" 4 eerste maanden. 54,00 54,00

### CARROUSEL TE WIDOIE.

Dinsdag 20 October

te beginnen om 2 uren 's namiddags. — 100 franken te verdeelen in drie prijzen.  
Men kan zich doen inschrijven bij Andries RAMAEKERS, herbergier te Widoie.

Donderdag 22 October,

volksspelen, zaklopen, kruiswagenlopen, verken vangen, enz.

### Te bekomen alle weken

bij HENRI TROUWERS, zoon,

IN DE KROON,

Maastrichterstraat, te TONGEREN,

eerste kwaliteit rund- en kalfsvleesch aan eenen civielien prijs. — Door zijne goede bediening hoopt hij de gunst van eenieder te verwerven.

TARWE, de 100 kilos, 27,00 af 0,75. — Rogge, id. 21,50 af 0,00. — Boekweit, id. 0,00 op 0,00. — Haver, id. 24,50 op 0,00. — Gerst, id. 25,00 op 0,00. — Bloem, id. 44,00 af 0,00. — Koolzaadolie, 65,00 af 0,00. — Dito gezuiv., 0,00 op 0,00. — Lijnolie, 65,00 af 0,00. — Koolz., 0,00 op 0,00.

LEUVEN, den 12 oct.

Tarwe, de 100 kilos, 27,00 af 0,75. — Rogge, id. 21,50 af 0,00. — Boekweit, id. 0,00 op 0,00. —

Haver, id. 24,50 op 0,00. — Gerst, id. 25,00 op 0,00. — Bloem, id. 44,00 af 0,00. — Koolzaadolie, 65,00 af 0,00. — Dito gezuiv., 0,00 op 0,00. — Lijnolie, 65,00 af 0,00. — Koolz., 0,00 op 0,00.

Maastrichterstraat, te TONGEREN,

eerste kwaliteit rund- en kalfsvleesch aan eenen civielien prijs. — Door zijne goede bediening hoopt hij de gunst van eenieder te verwerven.

St-TRUIDEN, den 10 oct.

Tarwe, de 100 kilos, 25,25 af 0,60. — Rogge, id. 22,50 af 0,50. — Haver, id. 24,00 af 0,00. — Gerst, id. 24,00 af 0,00.

LEUVEN, den 12 oct.

Tarwe, de 100 kilos, 27,00 af 0,75. — Rogge, id. 21,50 af 0,00. — Boekweit, id. 0,00 op 0,00